



PRC Magazine d'octobre 2023

Continuez à venir nombreux nous soutenir

Bulletin adhésion 2024 [ici](#)

Bienvenue dans l'ère du vélo



Le vélo accompagne nos déplacements depuis plus d'un siècle. Bien plus qu'un moyen de transport, il symbolise la liberté, la simplicité et la symbiose avec notre environnement. La mobilité à vélo peut transformer notre ville. Elle nous offre une opportunité unique de lutter contre la pollution de l'air et de créer un cadre de vie plus sain pour toutes et tous. Enfourcher vos bicyclettes, et à partager votre passion du vélo avec vos amis et votre famille. Qu'il s'agisse du vélo-travail, du vélo-loisir ou du vélo-plaisir, ensemble nous pouvons montrer qu'il est bien plus qu'un mode de transport, c'est un mode de vie. Chaque coup de pédale que vous faites contribue à cette transformation.

Agenda

Partageons la Route en Cévennes

Alès

Les 13, 14 et 15 novembre 2023

Campagne nationale
« Cyclistes, brillez! »



C'est vital!



Vélo et Train

Prendre le train avec son vélo en France



Voilà une porte que l'on voulait ouvrir . Prendre le train avec son vélo, c'est parfois de l'ordre du parcours du combattant. D'autant plus lorsque l'on est chargé de sacoches, un véritable handicap pour l'accès aux gares et aux trains. Le train peut être un excellent moyen de transport pour développer le tourisme à vélo, ou faire des sauts de puce ou pour se rendre à son point de départ ou d'arrivée, si grâce à un décret, les trains devront bientôt disposer d'emplacements dédiés aux vélos, que ce soit dans les TGV, TER ou Intercités, pour l'instant, la formule train + vélo n'est pas optimale. La SNCF propose alors de transporter gratuitement son vélo démonté. Voici la règle : Si vous transportez votre vélo plié ou démonté dans une housse, votre vélo compte comme un bagage et doit être placé dans les emplacements prévus pour les bagages. La housse doit mesurer au maximum 120x90cm ; plusieurs sites spécialisés proposent la vente de housse respectant cette norme SNCF. »

Les TER acceptent quasiment toujours les vélos. Si les places sont gratuites, elles sont souvent limitées et ne sont pas réservables. Sur quelques lignes TER, les vélos ne sont pas autorisés aux heures de pointes. Certains ne disposent pas d'espace vélo. Depuis 2021, les places vélos sont sur réservation et payantes dans les TER Bretagne..



Écomobilité scolaire



Quelles actions pour des territoires plus sûrs et plus accueillants ?

Le trajet vers l'école est le premier trajet régulier pratiqué par l'enfant. Aussi, plus on fait de ce trajet une expérience « active » de déplacement, et plus il prendra de bonnes habitudes, ainsi que ses parents. L'enjeu est à la hauteur des 26 millions de trajets domicile-établissement scolaire réalisés par jour en France par les élèves, les enseignants et les personnels des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées.

les déplacements quotidiens restant majoritairement effectués en voiture. Depuis plus de vingt ans, les collectivités du Club portent des actions dédiées à la mobilité des jeunes et au renforcement de leur présence dans l'espace public. Elles s'impliquent pour dessiner des villes plus accueillantes et adaptées aux enfants, y compris en utilisant leur ressenti. Elles incitent également à la marche et au vélo dans les déplacements du quotidien avec une palette d'actions pour rendre les jeunes plus autonomes dans leurs déplacements et les inciter à découvrir et vivre leur ville. Nous ne pouvons pas nous résoudre à la baisse de la pratique cyclable des jeunes constatée depuis plusieurs années. Les collectivités peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers pour inverser cette tendance; en premier lieu, l'apprentissage généralisé du savoir rouler à vélo, avec le rêve que le brevet des collèges valide l'autonomie de tous les collégiens ; et en second lieu, la sécurisation des trajets et des abords scolaires et la promotion des modes de déplacements alternatifs. Notre enjeu est de les rendre accessibles à tous et désirables. C'est une condition pour rassurer les parents et permettre aux enfants de retrouver leur place dans la ville.

Françoise Rossignol, présidente du CVTCM

<https://villes-cyclables.org/mediacenter/uploads/encourager-et-accompagner-la-mobilite-a-velo-des-collegiens-et-des-lyceens.pdf?version=6589b30d>

Sécurité



GOVERNEMENT

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE



Trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards : que dit la réglementation ?

La création d'une réglementation dédiée par [le décret du 23 octobre 2019](#) et [modifié le 31 août 2023](#)

Les règles pour les EDPM sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux vélos, avec certaines spécificités.

Règles générales

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est **interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.**
- La conduite d'un EDPM est **interdite à toute personne de moins de 14 ans.**
- **Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin** : l'usage est exclusivement personnel.
- **Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- **L'assurance de l'EDPM est obligatoire** parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre service (free-floating).
C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.
-



- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- **Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.**

Garer son EDPM aux emplacements réservés à cet effet et à défaut, sur les trottoirs, dans la mesure où il ne gêne pas la circulation des piétons et autres usagers.

Dérogations

Sous certaines conditions, l'autorité investie du pouvoir de police pourra accorder des dérogations aux règles générales de circulation en :

- autorisant la circulation des EDPM sur les trottoirs à condition de respecter l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne pour les piétons ;
- autorisant la circulation des EDPM sur certaines routes hors agglomération où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h. Dans ce cas, il est obligatoire de porter un casque, des accessoires réfléchissants et de rouler les feux allumés.



Tourisme à Vélo

Comment le vélo peut-il réenchanter notre territoire ?



©PMAYER-CD54

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables. Avec Accueil Vélo, soyez bien reçus chez les prestataires de services partenaires de France Vélo Tourisme. Cette marque assure plusieurs garanties pour les établissements: Ils se trouvent à moins de 5km d'un itinéraire cyclable. Ils disposent d'équipements adaptés : abri à vélos sécurisé, kit de réparation. Ils offrent un accueil attentionné : informations et conseils utiles (circuits, météo, ...) Ils proposent des services adaptés aux cyclistes : transfert de bagages, lavage et séchage du linge, location de vélos et accessoires, lavage des vélos,

Découvrez tous les labellisés accueil vélo du Gard !

[.Découvrez les prestataires Accueil Vélo !](#)

TRAVAUX



Le Conseil départemental du Gard informe que des travaux principalement sur les glissières de sécurité auront lieu sur la voie verte entre Quissac et Saint-Hippolyte-du-Fort, du 18 septembre au 20 octobre 2023. Ces travaux consistent à réparer et remplacer des barrières et des glissières de sécurité. De nouvelles glissières seront également mises en place pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés sur la voie, comme constaté en certains points, aujourd'hui.

Compte tenu de la nature de l'opération et de la taille des engins de chantier permettant de poser les glissières, la voie verte sera fermée pendant le chantier afin de n'engendrer aucun risque pour les usagers de cet itinéraire.

Une fermeture ponctuelle de la voie verte pour une réelle prise en compte des déplacements quotidiens des usagers : La voie verte sera fermée par tronçon en journée, de 9h à 16h, du lundi au vendredi. Elle sera rouverte chaque soir et chaque week-end pour perturber à minima les déplacements quotidiens.

Inauguration



Samedi 23 septembre 2023 en matinée, la deuxième portion de la première phase de la réhabilitation de l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Florac (Lozère) à Sainte-Cécile-d'Andorge (Gard) a été inaugurée. La nouvelle voie verte a été habilement baptisée La Cévenole. Au cœur des Cévennes, de 1909 à 1968, le train de la Compagnie de chemins de fer départementaux (CFD) reliait Florac en Lozère à Sainte-Cécile d'Andorge dans le Gard. L'arrêt de la ligne, décidé pour raison économique, dans les années 70. 50 ans plus tard, l'ancienne ligne de chemin de fer revit sous l'égide de la nouvelle voie verte baptisée La Cévenole. Le 1er juillet dernier, le premier tronçon réhabilité reliant Florac à Saint-Julien-d'Arpaon (8 kilomètres) était inauguré en grande pompe. Près de trois mois plus tard, en ce samedi 23 septembre, premier jour d'automne, la deuxième portion qui relie Le Collet-de-Dèze au terminus sud à Sainte-Cécile d'Andorge (6 kilomètres) a elle aussi été inaugurée. La confirmation de la voix de Sophie Pantel, présidente du Conseil départemental de la Lozère, qui *"a fait le choix de commencer par les deux extrémités pour s'obliger à finir le milieu de la voie"*. *"Plusieurs mandats d'attente, des études et des recherches de financements"* ont toutefois été nécessaires à l'aboutissement de ce projet de longue haleine. D'ailleurs, plusieurs *"chevilles ouvrières"* disparues ont été saluées par les orateurs matinaux, à commencer par Étienne Passebois, ancien maire de Saint-Frézal-de-Ventalon, lequel avait lancé l'idée de créer une voie verte au début des années 2000. Le chemin de promenade qu'est La Cévenole se veut familial, avec une plate-forme large et régulière, une pente limitée et des paysages variés. Il vise, entre autres, la cohabitation de la randonnée pédestre, cycliste (VTT) et équestre (cheval, âne). Il offre aussi *"une bonne occasion d'aller chercher à vélo le pain en Lozère le dimanche matin"*, imagine le maire de Sainte-Cécile-d'Andorge, qui sait sa commune dépourvue de boulangerie. L'ancien édile de la cité des "mans negros, pan blanc", Patrick Malavieille avait fait le court voyage jusqu'à Sainte-Cécile-d'Andorge avait quelques *"idées"* à soumettre au premier magistrat local. *"Et si on faisait une voie cyclable de Sainte-Cécile à La Grand Combe. Ce serait le barreau rouge de la voie verte"*, a plaisanté l' élu tout en garantissant le sérieux de sa première proposition. La seconde est celle d'une exposition permanente à la gare en l'honneur de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, couple amoureux l'ayant empruntée à l'occasion de leurs excursions cévenoles.



Alès Agglomération investit 10 millions d'euros dans son plan vélo

LE GARD AU DEFI DE LA MOBILITE.

Cet été, Les Echos décryptent les initiatives pour améliorer le lien entre les modes de déplacement et faciliter la mobilité verte dans le Gard. La communauté d'agglomération d'Alès veut monter en puissance sur l'utilisation du vélo. Objectif : doubler le kilométrage des voies cyclables, pour lutter contre l'autosolisme, en passant de 20 km à 40 km, pour encourager les habitants à ne plus prendre leur voiture pour de courtes distances. « Pour ce faire, nous prévoyons d'investir 10 millions d'euros sur les prochaines années », a déclaré Christophe Rivencq, président LR de l'intercommunalité . « Alès Agglomération va demander le concours du Département du Gard et de la Région Occitanie, qui ont les compétences en termes de mobilités », a-t-il précisé. Le Syndicat mixte des transports du bassin alésien (SMTBA) a établi un schéma des mobilités actives en péri-urbanité « qui répond aux préconisations du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement). L'objectif est d'offrir des infrastructures sécurisées sans interruption, destinées aux déplacements à vélo de faibles distances aujourd'hui majoritaires, entre le domicile, le travail et les équipements publics », complète l'élu. Plusieurs itinéraires, qui se raccorderont sur les aménagements déjà existants de la ville-centre, sont fléchés, dont Rousson-Salindres-Saint-Privat-des-Vieux (9,3 km), Saint-Christol-lez-Alès (3,6 km), Saint-Hilaire-de-Brethmas (4,4 km), Méjannes-les-Alès (4,5 km), Cendras (6 km), Saint-Jean-de-Pin (2,5 km) ou encore Mons via l'ancienne voie ferrée (6,7 km). Les points noirs sont les traversées de rocadés

Pour vous déplacer et stationner votre vélo dans Alès



Maison de la mobilité

Ales'Y, à chacun sa mobilité

Mode d'emploi [ici](#)

Le plan cyclable: [ici](#)





Possibilité de faire marquer son vélo cadre carbone

Pour nous rencontrer ou pour le marquage des vélos, nous tenons une permanence à **notre siège à l'Office Municipal des Sports de la Ville d' Alès Rue Charles Guizot à Tamaris (UNIQUEMENT sur rendez-vous)**

Vous pouvez aussi nous contacter pour des renseignements, ou nous faire part de vos idées ou projets, mieux connaître notre association.

Contact: 06 71 47 12 21

Courriel prc2@gmx.fr

[Notre site ici](#)

ALES: INTERVENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE



vous pouvez signaler toutes anomalies constatées sur l'espace public, par exemple un nid de poule sur la chaussée, une panne d'éclairage public, un problème de propreté etc... et demander une intervention pour résoudre ce problème.

Vous pouvez également faire toutes suggestions (pose de bacs à fleurs, mise en place de bancs...) visant à améliorer votre vie quotidienne dans l'espace public :

Soit en appelant le 0.800.540.540

[soit en remplissant le formulaire ICI](#)

Notre Fédération



Créée en 1980, la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, est une association à but non lucratif. La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, par la mise en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics, et des campagnes de communication grand public.

[Lire la suite](#)